

# ÉCOLE SECONDAIRE L'ORÉE DES BOIS



CODE DE VIE  
2016-2017

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ATTENTES .....</b>	<b>3</b>
<b>CASIER .....</b>	<b>4</b>
<b>MANUELS SCOLAIRES .....</b>	<b>4</b>
<b>COSTUME D'ÉDUCATION PHYSIQUE .....</b>	<b>4</b>
<b>ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ .....</b>	<b>4</b>
<b>FUMAGE.....</b>	<b>5</b>
<b>PORTABLE.....</b>	<b>5</b>
<b>SAC À DOS .....</b>	<b>5</b>
<b>SORTIES DE L'ÉCOLE OU ÉDUCATIVES .....</b>	<b>5</b>
<b>PARASCOLAIRE.....</b>	<b>5</b>
<b>MALADIE À L'ÉCOLE .....</b>	<b>5</b>
<b>OBJET PERDUS ET RETROUVÉS .....</b>	<b>5</b>
<b>LE CODE VESTIMENTAIRE .....</b>	<b>6</b>
<b>DÉPLACEMENT ENTRE LES COURS .....</b>	<b>7</b>
<b>PROCÉDURES EN CAS D'INCENDIES .....</b>	<b>7</b>
<b>VISITEURS À L'ÉCOLE .....</b>	<b>7</b>
<b>EXAMENS .....</b>	<b>7</b>
<b>ÉVALUATION .....</b>	<b>7</b>
<b>PLAGIAT.....</b>	<b>7</b>
<b>TRAVAUX EN RETARD .....</b>	<b>8</b>
<b>RESPONSABILITÉS .....</b>	<b>8</b>
<b>PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS COULEURS.....</b>	<b>8</b>
<b>GOÛTER ET CAFÉTÉRIA .....</b>	<b>8</b>
<b>TÉLÉPHONE .....</b>	<b>8</b>
<b>APPAREILS ÉLECTRONIQUES .....</b>	<b>9</b>
<b>BIBLIOTHÈQUE .....</b>	<b>9</b>
<b>MATRICE DE DISCIPLINE.....</b>	<b>10</b>
<b>DISCIPLINE ET PROCÉDURES.....</b>	<b>11</b>

## **CODE DE VIE**

L'école est un milieu d'apprentissage. À cause du nombre de personnes dans l'école, il est nécessaire d'avoir un code de vie. Chaque personne devrait se sentir en sécurité et respecter les droits des autres. Pour ce faire, certaines attentes ont été établies afin de permettre un bon fonctionnement. Si chacun respecte le code de vie, il est possible de vivre paisiblement et harmonieusement.

### **ATTENTES :**

Je m'engage à :

1. parler français
2. arriver à temps à l'école et pour les classes.
3. assumer mes responsabilités comme élève tel que décrit dans le code de vie.
5. faire des commentaires qui sont positifs
6. utiliser un langage approprié.
7. assurer ma sécurité et celle des autres
8. m'habiller convenablement
9. faire preuve de tolérance en acceptant, respectant et célébrant les différences des autres
10. m'abstenir des démonstrations affectueuses
11. participer de façon positive aux présentations à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école

Le respect de soi et d'autrui est obligatoire. L'élève qui ne respecte pas les attentes sera rappelé à l'ordre par un membre du personnel. Si le comportement se répète, il y aura des mesures disciplinaires appropriées selon le manquement, le système de discipline de l'école, (incident, matrice, ...).

8h45-10h00	Période 1
Pause 5 mins	
10h05-11h20	Période 2
11h20-12h10	Dîner
12h10-13h25	Période 3
Pause 5 mins	
13h30-14h45 <sup>3</sup>	Période 4

## **Casier**

L'élève est responsable du ou des casiers qui lui est/sont assigné.s. Tout dommage doit être signalé immédiatement à la direction. Le cadenas sera fourni par l'école. La combinaison doit être remise au secrétariat avant que l'on ne lui assigne un casier. Il est interdit de changer de casier sans l'approbation de la direction. Garder à l'ordre....propre.....

Chaque élève a accès à un casier pour son portable. L'élève est responsable de verrouiller ses casiers.

## **Manuels scolaires**

L'élève est responsable des manuels scolaires et des livres de bibliothèque qui lui sont prêtés.

Les frais des livres perdus ou endommagés devront être payés afin de pouvoir recevoir le bulletin scolaire et continuer de profiter du privilège d'emprunter des livres de la bibliothèque.

## **Costume d'éducation physique**

Suivre un cours d'éducation physique exige le port d'un costume complet : espadrilles à semelles blanches ou qui ne marquent pas, culotte courte, chemisette avec manches ou un ensemble en coton ouaté ou autre vêtement sport.

Tout accessoire d'éducation physique restera dans le casier...rien dans le vestiaire sauf la serviette accrochée.....le vestiaire sera nettoyé chaque jour.....

L'école fournit des ensembles d'éducation physique ( t-shirt et culottes courtes ) au coût de 18\$ pour les deux morceaux.

Le port de bijoux est interdit dans le gymnase. Si l'enseignant voit que le piercing sera encombrant ou même dangereux, l'élève devra l'enlever ou le cacher. Ces règlements s'appliquent à tout le monde.

## **Assiduité et ponctualité**

### **Absences :**

- a) Les parents ou tuteurs sont responsables de justifier les absences. Ceci se fait par téléphone en appelant le secrétariat au 705-884-2222 ou laisser un message sur le répondeur.
- b) Les billets médicaux justifiant les absences prolongées doivent être remis au bureau dès le retour à l'école.
- c) L'élève qui ne se présente pas à un cours doit justifier son absence.
- d) Les présences sont prises chaque période et envoyées au bureau.
- e) **Lorsque l'élève s'absente de l'école, c'est sa responsabilité de s'assurer de se rattraper en ce qui a trait aux travaux et aux leçons manquées.**
- f) **Lorsque l'élève prévoit s'absenter, c'est sa responsabilité d'aviser chacun de ses enseignants au préalable et d'en faire part au secrétariat.**

g) Un billet du médecin est requis afin d'être exempté d'une activité académique ou physique.

Dans la mise en oeuvre de la politique d'assiduité, l'élève participant à une activité sanctionnée par l'école n'est pas considéré absent. **Un élève qui s'absente en raison de maladie est interdit de participer à une activité de l'école après les classes ou en soirée.**

### **Retards :**

À chaque retard, l'élève devra se présenter au bureau pour une retenue; 1re fois = 5 mins, 2e fois = 10 mins, 3e fois et + = 15 mins. après l'école ou durant sa période libre. Un rapport d'incident sera fait dans le Profco à chaque fois. Après 5 retenues, une intervention sera faite avec l'élève et la direction puis après 10 retards, il y aura une rencontre avec l'élève et le parent.

### **Fumage**

L'élève peut aller fumer à l'endroit désigné ( coin de la clôture sur la gravelle ). Si il/elle est en retard faute de fumage, il/elle sera interdit d'aller fumer pour le reste de la semaine durant les pauses.

### **Portable**

L'élève est responsable de son portable et doit respecter les clauses inscrites au contrat.

### **Sac à dos**

Pour fin de santé et sécurité, aucun sac à dos n'est permis en salle de classe.

### **Sorties de l'école ou éducatives**

L'élève qui doit quitter l'école durant les heures scolaires doit présenter une note ou un appel de ses parents et obtenir un billet de permission du bureau avant 8 h 30 ou 12 h 05. En toute autre circonstance, l'élève doit obtenir la permission de la direction avant de quitter l'école.

Lors des sorties éducatives, l'élève doit s'assurer d'avoir la permission écrite de ses parents avant le début des classes. Si le formulaire n'est pas signé, l'élève demeurera à l'école pendant la sortie. L'élève est sous la supervision du responsable de l'activité en tout temps et doit rester avec le groupe à moins d'être accompagné du parent/tuteur.

### **Parascolaire**

L'élève qui s'engage à joindre une équipe sportive de la ligue, s'engage pour la durée du sport. S'il abandonne, il ne pourra pas joindre aucun autre sport de l'année...de même pour les divers comités. L'élève qui s'engage dans un comité ou un sport est conscient que ceux-ci peuvent encourir des déplacements à l'extérieur du village. Le code de vie est appliqué aux activités parascolaires.

### **Maladie à l'école**

En cas d'indisposition ou de malaise, l'élève obtient la permission de se rendre au bureau. Les parents ou tuteurs sont avisés et les démarches nécessaires sont prises.

## **Objets perdus et retrouvés**

L'élève est responsable de ses biens personnels en tout temps et doit prendre les précautions nécessaires. Les objets perdus et trouvés sont gardés au bureau. Il est important d'aviser le personnel du bureau lorsqu'un objet de valeur est perdu.

## **Le code vestimentaire**

Une tenue vestimentaire acceptable reflète les exigences d'un milieu de travail et respecte les valeurs véhiculées dans un milieu d'apprentissage.

**La direction se réserve le droit de retourner à la maison les élèves dont l'habillement n'est pas convenable.**

### a) **Chapeaux**

Les casquettes, la tuque, le port du fichu, le chapeau et le bandeau sont interdits sauf lorsque direction. Prière de les enlever en arrivant à votre casier, durant les heures de classes, dans le

### b) **T-Shirts à messages**

Les T-Shirts à messages obscènes, à connotation sexuelle ou qui ont pour but de promouvoir l'alcool, la cigarette ou la drogue sont interdits. L'élève qui porte un tel T-Shirt doit se rendre au bureau où l'on lui fournira une chemisette convenable pour le reste de la journée.

c) Le port du pyjama n'est pas permis à l'école sauf le vendredi, lors des journées décontractées et que l'élève a payé ...0,50\$. Une casquette ou un chapeau peuvent être portés le vendredi en salle de classe au coût de 0,50\$.

d) Tout objet référant à l'appartenance à une gang est interdit à l'école.

e) L'élève peut porter un gilet sans manches s'il est serré autour de l'épaule et dont les bretelles sont au moins 4 cm de large pour la fille et pour le garçon le gilet sans manches doit couvrir l'épaule au complet et doit être serré sur le dessous du bras. La blouse ou le gilet doit être fabriqué d'un tissu opaque à moins que la camisole en dessous est des bretelles larges. En aucun temps devrait-on voir la brassière. Le gilet ou la chemisette recouvre le ventre, les épaules et le dos. Les hauts inappropriés tels que des débardeurs, des hauts découvrant l'abdomen et des encolures décolletées ne sont pas permis. **Toute encolure qui laisse apparaître le haut de la poitrine n'est pas permise. Afin de déterminer si l'encolure est appropriée, on vous demande de tracer une ligne imaginaire à partir du creux de l'aisselle en traversant la poitrine. Si l'encolure du vêtement que vous portez est inférieure à cette ligne, elle est trop décolletée.**

f) La jupe ou le short doit être à 5 cm du genou ou à la hauteur du bout des doigts les bras allongés.

g) Le pantalon, la jupe et le short doit être porté à la taille. Le legging n'est pas un pantalon et doit être porté de façon appropriée avec un haut couvrant la majeure partie du fessier et du devant.

h) Si un perçage est source de distraction ou de danger, le personnel peut exiger que la tige ou l'anneau soit enlevé.

- i) Le port de sandales (*gougounes*) est interdit dans les ateliers ( en tout temps ), le laboratoire (pendant les labs) et la cuisine de l'école (pendant la cuisson).

### **Déplacement entre les cours**

CINQ (5) minutes sont réservées au déplacement d'un cours à l'autre. Il est interdit de sortir de l'école entre les cours.

### **Procédures en cas d'incendies**

Au son de l'alarme, tous les élèves arrêtent ce qu'ils font, suivent les directives de la direction et du personnel enseignant et sortent de façon ordonnée.

IL EST INTERDIT DE COURIR AINSI QUE DE RETOURNER À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE AVANT LE SIGNAL DE LA DIRECTION.

**Déclencher inutilement le système d'alarme est une INFRACTION CRIMINELLE.**

### **Visiteurs à l'école**

Tous les visiteurs doivent se présenter au bureau afin de se présenter et de signer le livre des visiteurs. Le visiteur recevra un laissez-passer qui doit être visible pendant sa visite. Celui-ci doit être remis au bureau avant de quitter les lieux.

Lorsqu'un visiteur veut accompagner un élève pour une journée, l'élève doit obtenir la permission de la direction et de ses enseignants au moins un jour avant la visite.

### **Examens**

- a) Un élève qui manque un examen doit présenter un certificat médical.
- b) Un élève qui manque un examen sans raison valable reçoit zéro.
- c) Dans des cas particuliers, des démarches peuvent être entreprises afin d'écrire un examen à un autre moment et à la discrétion de la direction. L'élève doit communiquer avec la direction une semaine avant le début des examens afin d'entreprendre cette démarche.

### **Évaluations**

- a) Dans la mesure du possible, l'enseignante ou l'enseignant négocie la date de l'évaluation avec les élèves.
- b) L'élève est responsable d'aviser l'enseignante ou l'enseignant de toute absence prévue avant la date de l'évaluation.
- c) Dans le cas d'une absence ou d'une activité scolaire, l'évaluation est reprise la journée du retour après les heures de classe au bureau. C'est la responsabilité de l'élève d'organiser son retour.

### **Plagiat**

Lorsque le membre du personnel remarque que l'élève a fait du plagiat, l'enseignante ou l'enseignant communiquera avec le foyer afin d'informer le parent et l'élève que le travail n'est pas acceptable. Un temps échéant pour refaire le travail ou la partie plagiée sera donné à l'élève

par l'enseignante/l'enseignant. La direction sera avisée de tout cas malhonnêteté intellectuelle.

### **Travaux en retard**

**Dans le cas où l'élève n'a pas remis un travail sommatif, sans raison valable, il perdra le droit aux activités parascolaires ou périscolaires jusqu'à ce qu'il remette ledit travail.** Si l'élève a une période libre, il doit rester à l'école lors de sa période libre pour terminer le travail en retard.

### **Photocopies**

- a) Si la photocopie a rapport en lien avec ton cours, tu dois valider la reproduction avec l'enseignant concerné sinon un frais s'appliquera au montant de 0.10\$ la copie. Comme par exemple pour les notes de cours ou matériel donnés par le prof que l'élève a égaré. C'est la responsabilité de l'élève de s'assurer de conserver ses notes de cours en bonne et du forme.
- b) Chaque élève a le droit 10 impressions couleurs par semestre. Une fois le montant excédé, l'impression sera de 0.25\$ par copie de 8.5 x 11 et 0.50\$ par 8.5 x 14.

### **Responsabilités**

L'élève est responsable :

- de sa gestion de temps
- de ses engagements si il ou elle décide de se joindre à un comité, une équipe sportive et/ou des activités parascolaires ou périscolaires
- des activités de levées de fonds qu'il ou elle participe et des formulaires à remettre lors des sorties éducatives ou autres.

### **Goûter et cafétéria**

- a) Aucune boisson gazeuse et boisson énergétique à l'école ( Red Bull, Monster...). Tout breuvage doit être dans un contenant scellé. L'élève a droit à un fruit ou une collation sans dégât entre les cours à son casier.
- b) La propreté à la cafétéria est la responsabilité de tous. L'élève est responsable d'amener ses ustensiles et vaisselle s'il mange à l'école sur l'heure du dîner.
- c) ESODB est une école **SANS NOIX**.

### **Téléphone**

Un téléphone sans fil est placé au secrétariat pour les élèves. La secrétaire communiquera avec le foyer pour toute urgence.

### **Appareils électroniques**

- a) **Le téléphone cellulaire n'est pas permis à l'école à moins de l'utiliser pour une activité en salle de classe guidée par l'enseignant . Si retrouvé en sa possession, le cellulaire sera confisqué et l'élève devra venir le chercher au bureau après les heures de classes. Si l'incident se reproduit, le parent sera demandé de venir chercher le cellulaire.**



- b) La caméra digitale est interdite complètement à l'école à moins d'avoir la permission de la direction ou de l'enseignant pour une occasion spéciale.
- c) La musique peut être écoutée que par l'entremise du portable. Tout autre appareil électronique n'est pas permis à l'école.

### **Bibliothèque**

La bibliothèque est ouverte de 8 h 15 à 14 h 45. Mme Marie-Andrée est à votre disposition en tout temps.

# Matrice des Valeurs 3'R de l'Orée des Bois

## R E S P E C T

- ✓ **Je respecte l'opinion de l'autre.**
- ✓ **J'utilise un langage approprié et non vulgaire.**
- ✓ **Je me vêtis de façon appropriée pour l'école.**
- ✓ **Je respecte les gens en position d'autorité.**
- ✓ **Je respecte la propriété d'autrui et la propriété scolaire.**

## R E S P O N S A B I L I T É

- ✓ **J'ai tous mes outils de travail.**
- ✓ **J'arrive à temps.**
- ✓ **Je signale tout acte d'intimidation, d'harcèlement et de vandalisme.**

## R É U S S I T E

- ✓ **Je fais mes devoirs et mes travaux de façon assidue.**
- ✓ **Je participe activement au bon déroulement de la salle de classe et lors des évènements.**

## **DISCIPLINE PROCEDURES**

**La matrice de discipline est le tableau essentiel à suivre. Lorsqu'un élève enfreindra un item de la matrice il/elle :**

- 1<sup>re</sup> fois - aura un avertissement et l'enseignant / l'enseignante remplira un rapport d'incident dans le profileur de comportements ( programme de soutien de discipline progressive) et la direction est avertie.**
- 2<sup>e</sup> fois - un 2<sup>e</sup> rapport d'incident dans Profco et le parent sera mis au courant que c'est la 2<sup>e</sup> fois et il/elle sera référé/référé.e au bureau.**
- 3<sup>e</sup> fois - rapport d'incident dans Profco et l'élève est référé.e à la direction**



# CODE DE VIE 2016-2017

Je comprends tous les éléments mentionnés dans le code de vie et je m'engage à les respecter.

\_\_\_\_\_  
signature de l'élève

\_\_\_\_\_  
signature du parent

date : \_\_\_\_\_